

## **Il est mis fin à la mission à l'Isle de France du médecin naturaliste Commerson**

### **Dépêche ministérielle du 7 avril 1770**

---

Deux documents des Archives Nationales. A.N. Col E 89 (dossier Philibert Commerson)

Le premier document est la note réalisée à l'intention du ministre suite à la demande exprimée par M. Poissonnier, le second est le texte validé par le ministre de la dépêche ministérielle qui fait suite à la demande de Poissonnier.

Le troisième document proche des deux autres est d'une autre source. C'est le premier que nous publions d'un dossier personnel des archives coloniales au nom de Munier, après avoir découvert que ce patronyme est celui du jeune médecin envoyé par Poissonnier aux Mascareignes et qui est systématiquement désigné dans les documents que nous avons exploités sous le nom de Meunier.

Pierre-Isaac Poissonnier est médecin conseiller d'Etat, inspecteur général de la médecine, chirurgie et pharmacie de la Marine et des Colonies

Le courrier du ministre daté du 7 avril 1770 ne fut reçu à l'Isle de France qu'après le départ de Commerson pour Madagascar en octobre, et il n'en prit connaissance qu'à son arrivée à l'île Bourbon en janvier 1771.

Poivre devait contester cette décision et permettre au naturaliste de poursuivre ses travaux.

Nous désignerons le médecin Munier/Meunier : le sieur Munier alias Meunier.

---

#### **[Document n°1. A.N. Col E 89, vue 559 (dossier Philibert Commerson)]**

Avril 1770 - Isles de Frances et de Bourbon

M. Commerson, médecin botaniste employé à l'Isle de France pour y reconnaître les plantes médicinales que produit cette île, ayant terminé sa mission, M. Poissonnier propose de le rappeler, et d'appliquer les 3000 livres d'appointement dont il jouissait à d'autres destinations. Il en demande 1200 livres en faveur du Sr Meunier médecin qui n'a que 2400 livres. Il avait été destiné pour Madagascar, mais cet établissement ne subsistant plus, il sert dans les hôpitaux avec le Sr de St Mihiel, et continue dans la belle saison ses voyages à Madagascar, où il a déjà fait des découvertes utiles.

Il représente encore que l'hôpital de l'Isle de France ayant été transporté à près d'une lieue de la ville, le Sr de St Mihiel est dans l'obligation d'entretenir un cheval pour aller le visiter deux fois par jour. M. Poissonnier demande pour cet excédent de dépense qu'il lui soit accordé 1000 livres.

(<sup>1</sup>) Monseigneur a signé ce jour 7 avril la lettre faite en conformité.

\*

#### **[Document n°2. A.N. Col E 89, vue 561 (dossier Philibert Commerson)]**

Monseigneur a permis que le Sr Commerson, Médecin naturaliste qui a accompagné M. de Bougainville dans ses campagnes s'arrêta pendant quelque temps à l'Isle de France pour y reconnaître toutes les plantes médicinales que produit cette île, en faciliter l'usage dans les hôpitaux, et suppléer ainsi au plus grand nombre de ceux qu'on était obligé d'y faire passer de France et qui éprouvaient toujours à la mer une altération plus ou moins considérable. Cet objet essentiel au bien et à l'économie du service étant parfaitement rempli, Poissonnier propose à Monseigneur de rappeler le Sr Commerson pour épargner 3000 livres de traitement par an dont il jouit et qui peuvent être appliqués à présent à d'autres destinations. Il semble qu'on n'en saurait faire une plus juste que d'accorder au Sr Meunier une augmentation de 1200 livres, ce qui lui formera un traitement de 3600 livres qui lui est indispensable. Ce médecin avait été destiné pour Madagascar avec des appointements de 2400 livres et la table, mais cet établissement ne subsistant plus, il se trouve réduit à ses simples appointements. Il est actuellement employé aux hôpitaux avec le Sr de St Mihiel, et continue dans la belle saison ses voyages à Madagascar où il a déjà fait des découvertes utiles.

---

<sup>1</sup> D'une autre écriture.

Poissonnier observe encore que l'hôpital de l'Isle de France ayant été transporté à près d'une lieue hors de la ville, le Sr de St Mihiel est obligé d'entretenir un cheval pour le visiter deux fois par jour, et il paraît indispensable d'avoir égard à cet excédent de dépense qu'on peut évaluer à 1000 livres.

Si Monseigneur accorde ces deux suppléments il y aura encore sur le traitement supprimé au Sr Commerson, un revenant bon annuel de 800 livres pour le Roi.

\*

**[Document n°3. A.N. Col E 319, vue 649 (dossier personnel Munier, Marie Zorobabel)]**

1769

Isle de France

Monseigneur a permis que le Sr Commerson, médecin naturaliste qui avait été embarqué par son ordre avec M. de Bougainville, s'arrêtât quelque temps à l'Isle de France pour y reconnaître toutes les plantes médicinales que produit cette île et les rassembler autant qu'il serait possible dans le lieu le plus à portée de l'hôpital où elles doivent être mises en usage.

Ce travail devant être actuellement terminé, et Monseigneur ayant envoyé depuis à Madagascar le Sr Meunier pour le même objet et pour tous les autres qui regardent l'histoire naturelle de l'Inde, M. Poissonnier représente qu'il convient de rappeler le Sr Commerson pour éviter le plus tôt possible la dépense de ce double emploi.

Il observe en même temps qu'il paraît juste d'accorder au Sr Meunier une somme de 1000 livres, ainsi que M. Poivre l'a donné provisoirement au Sr Commerson en supplément de son appointement trop modique pour sa subsistance ; d'autant plus que le Sr Meunier est obligé à ses frais de voyages fréquents et très dispendieux pour remplir sa mission. Monseigneur est encore supplié d'ordonner qu'on ne refuse à ce médecin qui est très actif et très intelligent, aucune des facilités qui lui seront nécessaires à cet effet.

\* \* \*